Zeitschrift: Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern
Band: 60 (1976)

Artikel: Morat 1476-1976 : perspectives européennes
Autor: Snoy et d'Oppuers
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1070961

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MORAT 1476–1976

PERSPECTIVES EUROPÉENNES

BARON SNOY et d'OPPUERS

Pourquoi parler ici, en ce 500e anniversaire de la bataille de Morat, de perspectives européennes? Quel lien peut-on trouver entre la défaite décisive du grand dessein bourguignon et la situation dramatique de l'Europe contemporaine? La réponse est simple me semble-t-il! Un grand projet européen visant à la création d'un puissant état médian, assurant par sa solidité, son idéal moral et culturel, ses institutions politiques, le maintien d'un équilibre pacifique entre les princes et les états de l'Est et de l'Ouest, appuyant sur une charnière puissante les énergies des races latine et germanique s'est effondré ici en quelques heures voici 500 ans. L'Europe s'en est trouvée déchirée et divisée pour des siècles.

C'est depuis 25 ans, qu'un nouveau dessein d'unité européenne s'est affirmé à l'initiative d'hommes d'état de la même Europe médiane. Il importe, me semble-t-il, à l'écoute des leçons de l'histoire, d'analyser ses perspectives, de diagnostiquer sa solidité et de définir les conditions de son succès.

*

C'est René Grousset, dans son admirable Bilan de l'Histoire, qui nous le rappelle: « Si l'Europe exista jamais au sens que nous voudrions attacher à cette expression géographique, c'est-à-dire comme commune patrie et civilisation commune, ce fut pendant les quatre siècles qui vont de l'avènement d'Auguste à la mort de Théodose. Tout le drame européen depuis quinze cents ans, ne vient-il pas de ce que nous avons laissé se rompre entre nous la paix romaine? »

A travers les péripéties du haut Moyen Age, malgré les efforts de grands empéreurs du Saint Empire, le patrimoine européen, rassemblé par Charlemagne s'est disloqué et dispersé. A l'époque où la France se trouvait menacée dans son existence par la guerre de Cent ans, où la puissance musulmane détenait encore des parties importantes de la péninsule ibérique, où la pression des Turcs menaçait les derniers vestiges de l'empire byzantin et pesait lourdement sur les états de l'Est Européen, il s'est trouvé une série de ducs de Bourgogne de la dynastie de Valois qui, durant un long siècle et quatre générations ont eu le dessein de rassembler les terres de l'Europe médiane depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée, depuis la Somme et la Saône jusqu'au Rhin, donnant la main, à travers la Bourgogne transjurane aux puissantes républiques de l'Italie du Nord. L'objectif poursuivi n'était pas seulement de constituer un bloc de terres merveilleusement fécondes innervées par des voies fluviales exceptionnelles et les passages des cols Alpins. C'était aussi d'y faire fleurir une civilisation unique de liberté personnelle et d'activités culturelles intenses, de joindre la culture scientifique à l'opulence des œuvres d'art. L'ouverture d'esprit et la tolérance pour ce que nous appelons aujourd'hui le pluralisme des iédologies y dépassaient tout ce qui existait ailleurs.

Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Hardi, ont cultivé une continuité dans la conception, une prudence dans l'exécution, une patience dans la diplomatie qui ne se démentirent jamais avant les années fatales de 1470. Il est passionnant de relire à cet égard le discours programme des Etats Généraux de Bruges d'Avril 1473 prononcé par le Chancelier Hugonet, de même que les brèves allusions qui subsistent au grand discours des Etats de Bourgogne à Dijon prononcé par Charles le Hardi lui-même en Février 1474.

Dans l'un et l'autre de ces textes éclairants, se manifeste la vision du Royaume de Bourgogne, chose publique conjointe du Prince et des Etats, gouverné en dehors de tout arbitraire par le consentement mutuel.

L'unité des Bourgognes était dans cet esprit l'élément cardinal de la construction européenne. Comme l'écrit Yves Cazaux dans sa biographie de Marie de Bourgogne (pp. 152 et 153): «Ces Bourgognes qui se font face ont grandi ensemble, leurs traditions se sont épanouies sans jamais se heurter, dans une amitié que leur dictait l'intérêt: la

prospérité des Flandres avec son prolongement anglais, avait répondu à la prospérité des républiques italiennes; les deux pôles de la richesse européenne avaient communiqué par cette Bourgogne transjurane dont l'indépendance et la liberté avaient été le fruit de sa position exceptionnelle. Peuvent-elles en demeurer là?... Vont-elles s'entendre et s'imposer un jour à l'Europe? Vont-elles se heurter et briser les rêves qu'elles portent en elles depuis le Haut Moyen Age?»

La réponse à cette question fondamentale a été négative. Pour Yves Cazaux, encore dans l'esprit de Charles de Bourgogne, «l'alliance de la Bourgogne et de la Suisse appartient à un certain ordre naturel des choses politiques».

Mais les circonstances et les hommes les ont transformés en adversaires. Bien sûr, les positions sont multiples; la Savoie et le pays de Vaud, le Comte de Romont et même Adrien de Bubenberg à Berne sont des partisans de l'alliance bourguignonne. Mais Louis XI est omni-présent; ses agents sont actifs et disposent de ressources à première vue inépuisables; le talent de Nicolas de Diesbach est pour beaucoup sinon totalement à la base d'une nouvelle alliance avec le duc d'Autriche, adversaire traditionnel des cantons. Ainsi naît par une combinaison de manœuvres associant le roi de France et Sigismond d'Autriche, la fatalité d'un conflit tragique entre pays médians, l'effondrement de l'état bourguignon et le face à face mortel des Maisons de France et d'Autriche déchirant l'Europe pour trois siècles avec pour champs de bataille les terres burgondo-médianes. Faut-il y ajouter les guerres civiles européennes du 19e et 20e siècle avec leurs conséquences possibles, la fin de la civilisation européenne?

Peut-on rêver à ce qu'eut été l'histoire européenne, si le grand dessein des ducs de Bourgogne s'était réalisé? L'établissement du royaume de Bourgogne, son alliance naturelle avec les cantons suisses et les républiques italiennes, le développement d'un prodigieux courant commercial basé sur le Rhône et le Rhin, une puissance militaire de balance garantissant la paix et l'apaisement des rivalités entre l'Est et l'Ouest, l'économie des dévastations répétées du Palatinat, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Belgique et des Pays-Bas, ainsi que celles de l'Italie: cette énumération est un rêve mais quel stimulant pour nous afin de reprendre la marche vers la paix romaine et la patrie européenne.

*

Il est vrai que depuis l'échec de Morat, d'autres voix ont appelé à l'unification politique de l'Europe. Au centre même des guerres du 16e et du 17e siècle, en plein conflit des Habsbourg et des Bourbon, des voix européennes se sont fait entendre et des courants culturels puissants ont ignoré les frontières des états. Au 18e siècle surtout, la perméabilité des valeurs culturelles a connu en Europe une fluidité extraordinaire et combien bénéfique. Mais l'unité politique de l'Europe a été poursuivie par la guerre de conquête dans l'épopée napoléonienne; elle l'a été à nouveau dans les entreprises militaires de l'Allemagne au XXe siècle. Chaque fois, la base fondamentale des peuples européens a provoqué une résistance farouche et finalement victorieuse à une unité de contrainte. Ces efforts violents et brutaux ont sans doute accentué la difficulté d'unir l'Europe. Ils ont renforcé les particularismes, la jalousie individuelle des états-nations. Ils ont accentué les théories étatiques et souvent attenté aux valeurs profondes caractéristiques de la morale et de la culture européennes.

Comment en effet, dans une Europe unifiée par la force, préserverait-on le message de liberté, de tolérance et de respect de l'individu et de la personne qui constitue la clef de la civilisation européenne?

Après les dernières convulsions de ses guerres civiles, l'Europe est menacée dans son existence. Sa civilisation pourrait disparaître sans retour. Relisons la page écrite voici 40 ans par Paul Valéry: «Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. Nous avions entendu parler de mondes disparus tout entiers, d'empires coulés à pic avec tous leurs hommes et tous leurs engins, descendus aux fonds inexplorés des siècles avec leurs dieux et leurs lois... Nous savions bien que toute la terre apparente est faite de cendres, que la cendre signifie quelque chose. Nous apercevions à travers l'épaisseur de l'histoire des fantômes d'immenses navires qui furent chargés de richesse et d'esprit. Nous ne pouvions pas les compter mais ces naufrages après tout, n'étaient pas notre affaire. Elam, Ninive, Babylone étaient de beaux noms vagues et la ruine totale de ces mondes avaient aussi peu de signification que leur existence même. Mais France, Angleterre, Russie, ce seraient aussi de beaux noms...». Nous y ajouterons l'Europe.

Par une loi de l'histoire que décrit René Grousset, il a toujours fallu une sorte de suicide collectif pour amener le naufrage d'une grande civilisation mais ces suicides ont souvent été marqués des indisciplines, des légèretés, des priorités mal placées dont il serait

faux de nier la présence en Europe. Il est donc exact de constater que l'Europe d'aujourd'hui reste en danger de mort. Elle l'est par les menaces extérieures qui pèsent sur elle; elle l'est par le poids d'une évolution démographique qui ramènera son pourcentage actuel dans la population du monde de 12,8 % à 8,4 % en l'an 2000, mais elle l'est davantage encore par son déchirement interne, séparant l'Europe libre de l'Europe de l'Est, la Communauté des Neuf des autres pays d'Europe libre et à l'intérieur de la Communauté cloisonnant les états-nations irréductibles et les régions contestataires.

Alors, pour voir les perspectives européennes, il importe d'abord de savoir s'il existe une foi et une volonté européennes. Sur ce plan, le siècle où nous vivons a connu des phases successives. En 1914, les puissances européennes se sont prises à la gorge; pour gagner la victoire à l'issue d'un conflit épuisant elles ont mobilisé les populations et les ressources du monde entier. La paix qui a succédé à ce conflit a été bâtie partout sur l'exaltation du nationalisme, sur l'opposition entre pays voisins, sur des lignes de fortifications et des alliances opposant un bloc d'état européen à un autre. Malgré cette folie collective, quelques hommes ont perçu la nécessité d'une Europe politiquement unifiée; ce furent à l'appel du Comte Coudenhove Kalergi notamment Briand et Stresemann. Mais leurs voix furent rapidement couvertes par les fracas des armements et la déviation mortelle du totalitarisme.

Une nouvelle guerre meurtrière entre toutes déchira l'Europe pendant six ans en y accumulant morts et ruines. Ici encore, les ressources humaines et matérielles du monde entier s'étaient trouvées mobilisées. L'Europe exsangue se demandait en 1945 comment ses peuples survivraient.

C'est dans cet abîme de détresse que naquit le mouvement européen d'après-guerre. Le discours de Churchill à Zurich en 1946, le Congrès de la Haye en 1948, le Plan Marshall et la création de l'OECE la même année virent la prise de conscience du péril et du seul remède à y appliquer.

Il fallait abandonner pour toujours les vues étroites et fermées du nationalisme, unifier l'Europe en une seule structure politique, mobiliser en un seul faisceau les énergies et les talents, substituer aux rivalités séculaires un sens aigu du bien commun, de la civilisation européenne, de son message irremplaçable aux autres continents. Il est clair qu'un souffle de grâce passa en ces années 1945–1950 sur l'Europe.

La clairvoyance était alimentée par l'aspect tragique des ruines et la conscience du péril extérieur. Une incomparable génération d'hommes d'Etat prit en mains les destinées de l'Europe: Churchill, Bevin, Schuman, Adenauer, de Gasperi, Spaak, van Zeeland, Beyen, Bech et combien d'autres, étaient ralliés à l'idée des Etats-Unis d'Europe et usaient de leur autorité et de leur prestige pour en promouvoir la réalisation. Mais, le retour mérité de la prospérité européenne et l'apparent amoindrissement du danger extérieur furent exploités insidieusement par les tenants du nationalisme. Les Européens furent très vite divisés; il y avait ceux qui n'admettaient pas de norme supérieure à l'Etat Nation et qui refusaient de dépasser dans la coopération des structures intergouvernementales. Il y avait ceux qui, plus clairvoyants, entendaient déléguer une partie importante du pouvoir politique à une autorité supérieure à celles des nations. Par une étonnante coïncidence historique, les années 1950 virent éclore en Europe un groupe de six pays acquis à la structure supernationale et dirigés par des hommes d'Etat inspirés des conceptions du vaincu de Morat. Ces hommes venus des territoires burgondo-médians, animés par leurs expériences multinationales eurent providentiellement le pouvoir en même temps. Schuman, Adenauer et Gasperi avaient durant leur existence personnelle connu la situation tragique des territoires frontières âprement contestés, ils avaient parfois servi des patries différentes et senti battre de tout près le cœur même de l'Europe, ils étaient fermement décidés à rendre à jamais impossibles les conflits traditionnels entre la France et l'Allemagne. Ils n'eurent aucune peine à rallier à un point de vue constructif, les trois petits pays de l'héritage bourguignon, qui à travers quatre siècles de luttes avaient réussi à maintenir leur indépendance. Ainsi naquit l'Europe des six, le nouveau grand dessein des burgondo-médians.

Le point de départ fut modeste et réaliste. Le Plan Schuman du 9 mai 1950 en donnait la philosophie: «l'Europe, disait Schuman, ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble; elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait».

Ce sera d'abord la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier créée par le traité de Paris du 18 avril 1951 et fusionnant ce qui était à cette époque les industries-clés de l'économie industrielle. Ce sera ensuite dans le plan Pleven du 23 novembre 1950, la création d'une Communauté Européenne de Défense militaire, que Robert Schuman dans son discours du lendemain à l'Assemblée Nationale

commentait en disant: «Les dures leçons de l'histoire ont appris à l'homme de la frontière que je suis, à se méfier des improvisations hâtives, des projets trop ambitieux, mais elles m'ont appris également que lorsqu'un jugement objectif, mûrement réfléchi, basé sur la réalité des faits et l'intérêt supérieur des hommes, nous conduit à des initiatives nouvelles, voire révolutionnaires, il importe – même si elles heurtent les coutumes établies, les antagonismes séculaires et les routines anciennes – de nous y tenir fermement et de persévérer».

Vous savez comment «les coutumes établies, les antagonismes séculaires et les routines anciennes» ont tué le concept de l'Armée Européenne dans la nuit du 30 août 1954, lorsque l'Assemblée Nationale française rejeta la ratification du Traité de la Communauté Européenne de Défense. Elle rejetait en même temps, en fait, les plans d'Europe politique et de Marché Commun qui avaient été préparés dans le sillage du second traité de Paris (27 mai 1952).

Le 30 août 1954 devint ainsi dans l'histoire de l'Europe, la date d'une très grande défaite. La conception de Schuman, d'Adenauer et de Gasperi se voyait bloquée dans son développement; la résistance des états-nations démontrait sa puissance négative et déjà apparaissait l'affaissement de l'idéal d'unité européenne dans la mentalité des foules.

Ce sera toujours un titre de gloire pour les pays du Benelux d'avoir, à ce moment crucial, décidé de persévérer. Au moment ou Gasperi et Schuman étaient éloignés du pouvoir, la relance Européenne fut reprise en mains par Bech, Beyen et Spaak. En mars 1955, les pays du Benelux provoquaient la conférence de Messine qui se tint le 1er juin suivant. Elle fut le point de départ de la négociation qui devait aboutir le 25 mars 1957 à la signature des Traités de Rome créant le Marché Commun et l'Euratom et dotant la communauté européenne des mécanismes institutionnels qui la régissent encore aujourd'hui et qui ont pratiquement unifié totalement les marchés commerciaux, industriels et agricoles de 250 millions d'Européens.

Mais il ne faut pas s'illusionner. Les réactions négatives des états-nations ont dénaturé en partie le fonctionnement des traités de Rome. La conception intergouvernementale du jeu institutionnel, qui laisse le dernier mot à chaque état individuel, s'est substituée en fait aux priorités du bien commun européen. La Communauté Européenne élargie à neuf pays qui, pour le monde extérieur, a certaines apparences de super-puissance, n'est en réalité qu'un corps paralysé. Jamais

dans les dernières années, et cela vingt ans après sa création, elle n'a réussi à être vraiment présente dans la politique mondiale. L'Europe a dû vivre dangereusement sous le bouclier américain depuis 30 ans, elle connaît la fragilité de sa situation; elle sait que seul un pouvoir politique européen peut à terme lui assurer la survie; elle ne trouve toujours pas le sursaut d'énergie et de vision qui devrait lui rendre sa place dans le monde. Même les périls nouveaux, la crise économique et ses 5 millions de chômeurs, l'étau soviétique qui consolide son emprise sur les océans et sur l'Afrique après avoir prodigieusement renforcé son emprise militaire à deux cents kilomètres à l'Est de nous, l'affadissement de la politique américaine de défense et tous les autres signes du changement des forces mondiales n'ont pas réussi à éveiller l'Europe de sa torpeur. Elle a disposé de 30 ans d'apaisement, d'une période de plus de 25 ans depuis le Plan Schuman, de 19 ans depuis les Traités de Rome. Jamais dans l'histoire elle n'a été si longtemps en paix et en sécurité. Jamais elle n'a été avertie à ce point des choses à faire pour sauver ce qui lui est essentiel. Où est cependant, je vous le demande, l'élément moteur qui peut nous amener tôt, avant l'accumulation des périls, à la patrie européenne?

Les hommes d'état qui dirigent la Communauté Européenne et qui se réunissent régulièrement en Conseils Européens, n'ignorent pas l'urgence du problème. Ils savent que l'efficacité des mécanismes communautaires est insuffisante. Ils savent que l'Europe politique est nécessaire et qu'il n'y a pas de frontières réelles entre l'économique et le politique. Mais le pas décisif vers un pouvoir supérieur au pouvoir national est si difficile à franchir!

En faisant l'analyse des données disponibles pour résoudre le problème, il apparaît clairement que le seul chemin ouvert passe par l'exploitation des traités existants et par l'amélioration des institutions en place.

Le choix de cette orientation a été finalement arrêté au Sommet de Paris en octobre 1972 par les neuf chefs d'état et de gouvernements réunis à l'invitation du Président Pompidou au moyen de l'adoption après de grandes difficultés et sur la proposition du Vicomte Eyskens, Premier Ministre de Belgique, des termes vagues et indéfinis d'Union Européenne.

Il faut se souvenir de l'évolution qu'avaient connue les institutions des traités de Rome depuis l'entrée en vigueur des traités le 1er janvier 1958. A Schuman, à Guy Mollet, à Pflimlin (tous burgondo-médians)

avait succédé au gouvernail de la France dès la fin du cinquième mois le Général de Gaulle. Son nom, sa pensée, sa doctrine personnifiaient la tradition capétienne et la priorité exclusive de l'Etat-Nation. Rien ne l'avait préparé à une politique d'unification sans contrainte des pays européens. Il mit son prodigieux talent, sa volonté inflexible, sa permanence au pouvoir pour onze années, entièrement au service de sa patrie sans vouloir reconnaître l'évolution de l'histoire et la grandeur d'une politique de fédéralisme européen. Ses conflits majeurs avec ses partners européens portèrent fondamentalement sur deux points: le refus des institutions européennes imposant le respect du bien commun de l'Europe, le rejet d'un élargissement du territoire des Six pays primitifs auquel il estimait que le prestige français en imposait davantage (limitant ainsi l'Europe à un nouvel hexagone).

Il réussit en fait, pendant les onze années de sa présence au pouvoir, à transformer le fonctionnement des institutions des Traités de Rome en une conférence intergouvernementale et à barrer toute adhésion nouvelle. Son départ du pouvoir suprême de la France en 1969 permit d'abord de conclure le Traité de Bruxelles du 22 janvier 1972 ouvrant à quatre nouveaux pays la participation complète et de créer une Europe à Dix qui devinrent Neuf après le rejet du Traité par la Norvège. Mais cela n'a pas rétabli en fait l'heureux fonctionnement des institutions, tel que le prévoyaient les traités.

La nouvelle politique de la France restait profondément influencée par la pensée gaulliste de prééminence de l'Etat-Nation; elle s'appuyait aisément sur une tradition analogue chère au Royaume-Uni et au Danemark. De plus, les événements internationaux dans le domaine économique et monétaire créaient des périls nouveaux qui au lieu de forcer les Européens à une action commune et unitaire les dispersaient dans des actions nationales à court terme.

Déjà en Octobre 1972, la fragilité de l'union économique et monétaire adoptée en 1971 était patente, l'unité du marché agricole était menacée, l'impossibilité de maintenir la stratégie d'enveloppement conçue par Jean Monnet et Robert Schuman apparaissait aux plus aveugles parce que l'absence de compétence politique devait ruiner toute action en profondeur.

Le concept d'union européenne de 1972 recouvrait l'obsession de l'unité politique de l'Europe mais d'une manière inavouée. Un appel était adressé aux institutions afin de formuler avant fin 1975 leurs suggestions pour définir l'Union Européenne; il s'exprimait dans les

termes suivants: «Les chefs d'Etat et de Gouvernements se sont fixés comme objectif de transformer avant la fin de l'actuelle décennie et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations entre les Etats Membres en une union Européenne.»

Certains débuts de coopération politique en matière de politique internationale virent le jour à partir de ce sommet, notamment dans le Comité Davignon. Mais les secousses brutales subies par les pays européens notamment à l'occasion de la crise pétrolière et de la crise économique n'amenèrent aucun progrès sensible dans le fonctionnement des institutions. Au contraire, à bien des reprises l'inspiration gaulliste de la politique française notamment par l'organe de Monsieur Jobert, vint ruiner les efforts d'unité de la politique européenne. A cela se sont ajoutés la remise en question de l'adhésion britannique et le boycottage de l'Assemblée par le groupe travailliste britannique. Les années 1973 et 1974 ne furent pas favorables à l'Union Européenne. Il fallut attendre l'arrivée de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République Française et l'issue favorable au delà de tout espoir du referendum britannique pour reprendre la marche en avant.

Celle-ci est due dans une grande mesure aux décisions du Sommet de Paris de décembre 1974 dont l'essentiel s'exprime comme suit: «Les chefs de gouvernement constatent que le processus de transformation de l'ensemble des relations entre les Etats Membres, conformément aux décisions prises en Octobre 1972 à Paris a déjà commencé et sont déterminés à faire de nouveaux progrès dans cette voie. Dans cette optique, ils estiment qu'il est opportun que les Neuf se mettent d'accord au plus tôt sur une conception d'ensemble de l'Union Européenne. A cet égard et conformément aux demandes de la Conférence présidentielle de Paris d'Octobre 1972, ils confirment l'importance qu'ils attachent aux rapports des institutions de la Communauté. Ils demandent à l'Assemblée, à la Commission et à la Cour de Justice d'avancer le dépôt de leurs rapports avant la fin du premier semestre 1975. Ils sont convenus de charger Monsieur Tindemans, Premier Ministre du Royaume de Belgique, de faire aux chefs de gouvernements, avant la fin de 1975, un rapport de synthèse sur la base des rapports des institutions et des consultations qu'il mènera avec les gouvernements et les milieux représentatifs de l'opinion politique au sein de la Communauté».

Ainsi, une nouvelle fois dans la construction de l'Europe, une

responsabilité particulière venait échoir à un burgondo-médian. Infatigable et discret, le Premier Ministre Belge a pourcouru les neufs états membres, il a pris connaissance des rapports de l'Assemblée, de la Commission et de la Cour de Justice, il a consulté les gouvernements, les partis nationaux, les chefs du patronat et des syndicats, les grands leaders de l'opinion. Avant le 31 décembre 1975, il a déposé un rapport de synthèse de 74 pages faisant au Conseil Européen des suggestions précises pour une période couvrant le reste de la décennie.

Monsieur Tindemans, comme beaucoup de burgondo-médians, voit l'Europe unie sous la forme d'une Fédération d'Etats. Il a des idées précises sur la manière dont sa Constitution devrait être écrite. Mais fidèle à la vision de Schuman et de Spaak, il a soigneusement évité d'être trop ambitieux, d'ouvrir des querelles de doctrine, de heurter des particularismes farouches dont il a rencontré maints exemples au cours de ses consultations. Il a voulu proposer exclusivement un programme pour quelques années afin de rattraper le temps perdu depuis 1950 s'inspirant de la nécessité de l'action et des conditions de son efficacité.

Restant dans le cadre des Traités de Rome, dans le respect de leurs institutions, il a préconisé certaines extensions de compétence et surtout des améliorations au fonctionnement institutionnel.

Constatant qu'une politique économique unique voulue par les Traités ne peut fonctionner sans être l'expression d'une politique extérieure d'ensemble, le rapport Tindemans préconise une compétence étendue au domaine de la politique extérieure, de la sécurité et de la défense pour les institutions existantes. Il souligne à la fois la nécessité et les implications d'une union économique et monétaire, comprenant une banque centrale européenne. Il préconise une vision sociale généreuse, l'assurance du respect des droits du citoyen européen, une politique régionale très active et une politique industrielle audacieuse. Mais il souligne avec réalisme combien ces entreprises doivent entraîner de transfert de pouvoirs politiques du niveau national au niveau européen.

A ce niveau, des institutions fonctionnant avec efficacité sont essentielles. L'Assemblée Parlementaire élue au suffrage universel direct dès 1978 doit être en place en vertu de la décision du Conseil Européen de décembre dernier (à Rome); elle devrait avoir un droit d'initiative tout à fait général et être appelée à participer à la mise en place du Président de la Commission.

Le Conseil Européen verrait son influence déterminante dans les grandes options politiques consacrée par l'adoption de mandats précis pour l'exécution de ses décisions. Il serait appelé, conformément à la procédure normale arrêtée par les Traités, à prendre ses décisions à la majorité et à l'exclusion de tout veto. Le Conseil devrait améliorer ses procédures et renforcer la cohérence de son action.

La Commision dont le rôle politique a été émasculé par les coutumes des dernières années, devrait retrouver sa vigueur et son action politique. A cette fin, son Président devrait recevoir un vote d'investiture de l'Assemblée et participer au choix de ses collègues.

De plus, l'utilisation fréquente de l'art. 155 devrait déléguer à la Commission dans un souci d'efficacité, l'exécution d'un plus grand nombre de politiques choisies par le Conseil.

Un rapport annuel sur l'état de l'Union serait l'occasion pour la Commission de participer pleinement aux grands débats politiques de l'Union Européenne et de faire prévaloir en toute indépendance sa vision du bien commun européen.

Quant à la cour de Justice, elle organiserait sa procédure pour dire le droit et assurer le respect des prérogatives individuelles des citoyens, des institutions et des Etats Membres.

Tout cela, Monsieur Tindemans en propose la réalisation et la mise en place dans le cadre des Traités existants. L'Union Européenne qu'il présente comme une étape à parcourir d'ici 1980 n'est encore ni une Fédération, ni une Confédération d'Etats, elle reste une «communauté» comme le dit le traité de 1957. Mais il est clair que ce qui est proposé dépasse de beaucoup ce qui existe et fonctionne aujourd'hui.

D'une part, les rôles de l'Assemblée, de la Commission et de la Cour ont leur relief accentué pour devenir des institutions dont la vocation unique est de définir et d'appliquer une conception de bien commun européen.

D'autre part, le rôle du Conseil qui apporte les composantes des Etats nationaux, s'exercerait au delà de toute paralysie, débarrassé des «marathons» exténuants qui énervent sa capacité d'action et cultivent l'ambiguïté.

Enfin, le monde extérieur, si anxieux d'entendre la voix de l'Europe, si frustré par ses balbutiements, pourrait espérer une politique européenne exerçant son action internationale et apportant un élément d'équilibre là où trop souvent il n'y a que dislocation.

Nous aurions ainsi en quatre années repris la route de l'unité, retrouvé la paix romaine, cultivé la patrie européenne.

Les propositions de M. Tindemans ne peuvent heurter aucune fierté ombrageuse. Elles ne recommandent que le respect loyal des engagements assumés au Capitole en 1957, à Bruxelles en 1972. Elles peuvent débloquer l'état stagnant des relations intra-européennes qui a été pendant plus de dix ans créé par la primauté donnée aux seuls intérêts nationaux, sans succès pour personne. Elles peuvent déboucher en 1980 sur une vision réaliste des institutions nouvelles qui en l'an 2000 permettraient de réaliser le rève de Churchill à Zurich en 1946: «Si l'Europe était enfin unie dans le partage de son héritage, il n'y aurait aucune limite au bonheur, à la prospérité et à la gloire que ses trois ou quatre cents millions d'habitants seraient en état d'obtenir».

*

La construction politique de l'Europe est indispensable, non seulement pour sauvegarder la communauté existante, mais pour faire entendre la voix et le message de l'Europe dans le monde. Ses fondations se situent dans l'enracinement que le Parlement européen élu au suffrage universel direct fera éclore dans l'opinion, les partis, les luttes électorales et les conceptions concurrentes. Ses structures seront l'œuvre du Conseil Européen, du Conseil et de la Commission, délibérant en fonction du bien commun européen au delà des préoccupations égoïstes des Etats. Ses garanties seront acquises aux citoyens de l'Europe par la vigilance de la Cour de Justice.

Toutes ces institutions existent et fonctionnent aujourd'hui. Un souffle de volonté politique peut les porter en quelques années au seuil d'un grand pouvoir, assurant la sonorité mondiale de la voix de l'Europe et sa présence active dans l'univers.

Ce souffle de volonté politique est l'ingrédient essentiel du succès de l'entreprise, remise en route par le rapport de M. Tindemans. Sa présence et sa vigueur au même titre qu'en 1950 n'ont rien de difficile ni a fortiori d'impossible. Elles s'appuient sur l'incomparable valeur du patrimoine européen, auquel l'immense majorité des citoyens de l'Europe est profondément attachée.

«Il n'est point nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer». Cette grande pensée du Taciturne est restée la leçon fondamentale des peuples burgondo-médians. Depuis l'Empire

carolingien détruit par le partage de Verdun, depuis l'anarchie féodale du Haut Moyen Age, depuis la faiblesse invertébrée du Saint Empire, depuis l'effondrement à Morat du grand dessein bourguignon, depuis les guerres fratricides entre Européens qui ont duré cinq siècles, après l'échec de toute unification par la contrainte, une lignée de grands hommes d'Etat des peuples d'Entre Deux a voulu bâtir l'Europe unifiée dans la paix et la liberté. Malgré la modération de leurs ambitions, malgré l'urgence de l'histoire, malgré l'évidence de leur conception, ils ont rencontré d'innombrables contradictions et chaque année des échecs ont meurtri leur aventure. Mais ils peuvent penser à juste titre, qu'aussi longtemps qu'ils maintiendront leurs efforts, aussi longtemps qu'ils réagiront, ils pourront empêcher le suicide de la civilisation européenne et garantir par leur ténacité le rayonnement universel de son idéal.

Telle me paraît être aujourd'hui la leçon de Morat. Après de si grands échecs, rien n'est abandonné.